

Procès-verbal N°6 : Commission Football des Enfants

Réunion du :	01/10/26
À :	10H00 Dématérialise
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GECO, Martine JOLY, Mrs Léonard INNIANTONI, Michel COLLADO, Sauveur ROMAGNOLE, Jean-Louis DELFIEU
Absents excusés :	
Assiste à la Réunion :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 5 du 24/09

Rappel

Concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI, Dans Footclubs : Il faut absolument qu'un éducateur soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

Concernant l'utilisation de la FMI, le résultat de l'équipe qui a remporté les défis doit être noté sur la feuille FMI dans la partie "observation".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de dysfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclubs ainsi que le site du DISTRICT.

**RAPPEL : DE U6 à U10/U11
LA FEUILLE DE PLATEAU UNIQUEMENT DOIT ETRE ENVOYE AU DISTRICT
PAS DE FEUILLE DE PRESENCE
LES FEUILLES DOIVENT ETRE ENVOYEEES AVANT LE JEUDI MATIN POUR QUE LA COMMISSION LES TRAITE**

Catégorie U12/U13

1. Retour CSR

Dossier 2026/2027-CSR- Match n°79127774 : du 26/09/2026

CALVISSON FC 1(580584) / PISSEVIN VALDEG FEM 3 (525595)

Dit match perdu par forfait PISSEVIN VALDEG FEM 3 (525595) pour en reporter le bénéfice à CALVISSON FC 1 (580584) sur le score de 3 / 0 + 2/0 points de défis : 30€

Dossier 2026/2027-CSR- Match n°79127845 : du 26/09/2026

REDESSAN OC 1(526898) / NIMES CASTANET 1 (520111)

Dit match perdu par forfait NIMES CASTANET 1 (520111) pour en reporter le bénéfice à REDESSAN OC 1 (526898) sur le score de 3 à 0 + 2/0 points de défis : 30€

Dossier 2026/2027-CSR- Match n°79128291 : du 26/09/2026

VEJEAN 1 (535066) / BAGNOLS PONT 3 (548837)

Dit match perdu par forfait BAGNOLS PONT 3 (548837) pour en reporter le bénéfice à VEJEAN 1 (535066) sur le score de 3 / 0 + 2/0 points de défis : 30€

Dossier 2026/2027-CSR- Match n°79233372 : du 26/09/2026

VÉZÉNOBRES CRUVIERS 1 (519626) / US LA REGORDANE 1 (563664)

Dit match perdu par forfait à US LA REGORDANE 1 (563664) pour en reporter le bénéfice à VÉZÉNOBRES CRUVIERS 1 (519626) sur le score de 3 / 0 + 2/0 points de défis : 30€

2. REPORT au 28 Novembre :

- U12U13 D3 B Pissevin / Redessan du 19.09.26
- U12U13 D4 A Rochefort / St Quentin du 12.09.26
- U12U13 D4 D Rhone Gardon / ECOLE FOOT ALES du 19.09.26

3. Forfait Général :

Nîmes Castanet U12/U13 D4 Poule E : 80€

4. Forfait Simple :

Monoblet U12/U13 D4 Poule C : 30€

LES FEUILLES DE DEFIS (si pas note sur FMI) DOIVENT ETRE OBLIGATOIREMENT ENVOYES A LA COMMISSION POUR LE JEUDI MATIN ET POUR ETRE PRIS EN COMPTE DANS LE CLASSEMENT

Catégorie U12

1. Forfait Simple

U12 Poule G Rousson / La Calmette du 26/9 : Forfait de La Calmette : 30€

2. Forfait Général

Nîmes Castanet U12 Loisir Poule A : 80€

ATTENTION U12 DEVELOPPEMENT Module U13 ou CFI U10/U13 OBLIGATOIRE

Catégorie U10 à U10/U11

REPRISE DES PLATEAUX : 26 SEPTEMBRE U0 et U10/U11

Forfaits :

- Bellegarde 2 PL 20 Loisir en U10 du 26/09 : 30€
- Canabier 2 PL 50 en U10/U11 du 26/09 : 30€
- Cavillargues/laudun (Groupement) U10/U11 PI 23 du 26/9 : 30€
- Sumene U10/U11 PI 10 du 26/9 : 30€
- Canabier U10/U11 PI 3 du 26/09 : 30€
- AEC St Gilles U10/U11 PI 18 du 26/09 : 30€

Pour simplifier les clubs, pour les plateaux : une feuille unique devra être envoyée par le club recevant par le FAL / Les feuilles sont à télécharger sur le site du District.

FAIRE ATTENTION POUR LA ROTATION 2 POUR VOS NIVEAUX

RAPPEL : NIMES OL U10 et U10/U11 / PLATEAUX à 14h00

Catégorie U6 à U8/U9

RAPPEL

PAS DE FOOT A 8 EN U8/U9 : LA COMMISSION FERA DES CONTROLES

Pour simplifier les clubs, pour les plateaux une feuille unique devra être envoyée par le club recevant par le FAL / Les feuilles sont à télécharger sur le site du District.

Retrait d'une équipe après engagement : AEC St Gilles U8 PI 29 : 80€

Forfait :

- Uchaud en U8/U9 PI 29 du 26/9 : 30€
- Laudun en U6/U7 Rassemblent District à Poulx du 26/9 : 30€
- Barjac en U8/U9 PI 10 du 26/9 : 30€
- Bagnols Pont 3 et 4 en U8/U9 PI 32 du 26/9 : 60€
- As Rousson en U8 PI 6 du 26/9 : 30€
- Ol Mas de Mingue en U8 PI 6 du 26/9 : 30€
- Salindres en U8 PI 27 du 26/9 : 30€

Feuilles Non Renvoyées : 30€

- Ribauts en U8/U9 PI 3
- Le Vigan en U8/U9 PI 5
- Garons en U8/U9 PI 6
- S Levant en U8/U9 PI 11
- St Paulet en U8/U9 PI 16

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Didier CASANADA



La Secrétaire de Séance

Nadine GRECO

